

Conseil Municipal du 27 juin 2022		à 18h00	
N°ordre	43	Titre	Attribution de subventions aux structures œuvrant dans le domaine du développement et du rayonnement
N° identifiant	2022-0145		
Rapporteur(s)	M. Charles REVERCHON-BILLOT	PJ.	Tableau 1 de présentation des subventions Tableau 2 de présentation des subventions
Date de la convocation	20/06/2022		
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY		
Secrétaire(s) de séance			
Membres en exercice	0		
Quorum	18		
Présents	0		
Absents	0		
Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67. Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.		

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

La Ville de Poitiers fait du développement local et du rayonnement du territoire un axe majeur de ses politiques publiques. C'est en s'appuyant sur les ressources du territoire, riches et variées, en partant des projets issus du terrain, que Poitiers continuera à se développer tout en bénéficiant d'un rayonnement optimal. Pour y parvenir, la collectivité sait pouvoir compter sur un tissu d'acteurs locaux mobilisés, avec chaque année de nombreux projets contribuant à cette dynamique.

En soutenant ces initiatives, la Ville de Poitiers continue à agir en proximité pour révéler les talents et valoriser les compétences et savoir-faire, au service du territoire et de la transition écologique, de la justice sociale et de la démocratie. Vous trouverez dans le tableau annexé les éléments relatifs aux subventionnements des structures qui s'inscrivent dans le cadre du budget 2022.

Ces subventions permettront d'accompagner les initiatives favorisant l'animation de la Ville de Poitiers et de renforcer le tissu associatif en direction du sport, de la culture, du patrimoine, des solidarités y compris internationales, sur l'alimentation, et plus globalement de donner les moyens aux jeunes de s'accomplir à travers leurs actions. L'engagement de la Ville de Poitiers fait ainsi valoir une dynamique globale visant à répondre au plus près des besoins des acteurs et de la société, dans une démarche partagée. D'une manière générale, ces subventions viennent aussi renforcer le tissu économique local en permettant aux acteurs de développer leurs projets au bénéfice de l'emploi.

L'ensemble de ces subventions, dans la continuité de la mise en œuvre des politiques publiques de la Ville de Poitiers, contribuera de manière directe ou indirecte à la vie du territoire, pour une société plus juste, plus responsable, plus solidaire, qui bénéficiera aux poitevines et aux poitevins. On y trouve ainsi :

- Culture et patrimoine : 21 structures sollicitent des subventions pour un montant total de 167 400 € dont 2 subventions sont gérées par le pôle Solidarité-Cohésion locale-Education d'un montant de 14 000 €.
A ce titre, la principale subvention concerne le Théâtre Auditorium de Poitiers qui a pour objectif de soutenir le dispositif Carte Culture de réduction tarifaire dans les structures culturelles de Poitiers pour les jeunes de 16 à 26 ans et les étudiants. Une autre subvention pour l'Université de Poitiers, d'un montant de 25 000 €, est aussi à mettre en avant. Elle va permettre au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM) de poursuivre les recherches sur le Palais (fouilles et études)
- Sport : 24 associations sollicitent des subventions pour un montant total de 61 300 €. A ce titre, il convient de mettre en avant le festival de basket 3X3 Poitiers qui met à l'honneur les cultures urbaines (soit une subvention de 20 000 €) ainsi que l'Entente sportive des Trois Cités Football (3 000 €) qui contribue à l'action éducative et sociale menée auprès des publics des quartiers prioritaires dans la Ville de Poitiers.
- Économie de proximité : 5 structures sollicitent des subventions pour un montant total de 22 759 €. On note en particulier une subvention nouvelle pour l'Action pour le développement économique par la finance participative en Poitou-Charentes (Adefip) au titre de l'étude pour la mise en place d'une monnaie locale.
- Coopération européenne et internationale : 3 structures sollicitent des subventions pour un montant total de 15 300 € dont 2 sont gérées par un autre pôle pour un montant total de 13 000 €.
- Agriculture et alimentation : 3 structures ont sollicité une subvention d'un montant total de 22 000 € : une subvention de 10 000 € à l'association Bio Consom'Acteurs, une subvention de 5 000 € à l'association Interbio Nouvelle-Aquitaine et pour l'organisation de la fête de la chèvre Poitevine, un des emblèmes du Poitou, une subvention de 7 000 €.

Par ailleurs, une subvention pour l'action sociale et égalité des droits a été sollicitée par l'association sportive amicale des Couronneries Poitiers (Asac) d'un montant de 6 000 €, voir annexe 2. C'est une structure qui est rattachée par son objet à cette politique publique mais concerne la politique du lien social et de l'éducation.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques)

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément aux tableaux annexés**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022 et les avenants éventuels sans incidence financière**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions